



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

**MAIRIE DE LES ANGLES
COURRIER REÇU LE :**

17 MARS 2022

Mairie de Les Angles
Avenue Jules Ferry
30133 LES ANGLES

N/REF : D2022-018
Affaire suivie par : Clairmande Robichon
☎ : 04 32 76 73 01
✉ : urba@scot-bva.fr

Courrier recommandé AR n°1A 127 419 7958 3

Le Pontet, le 10 Mars 2022

OBJET : Transmission de l'avis PPA sur la modification n°1 du PLU des ANGLES

Monsieur le Maire,

Par la présente j'ai l'honneur de vous communiquer la copie de l'avis des membres du Bureau du SCoT du Bassin de vie d'Avignon, en date du 7 mars 2022, sur votre projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

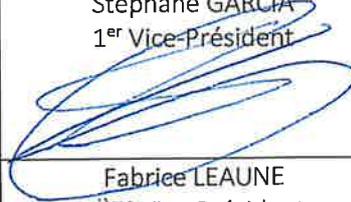
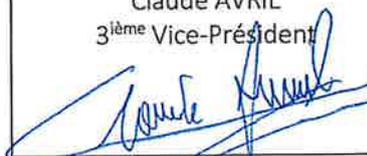
Vous souhaitant bonne prise en compte de ces éléments, et demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pascal BORIES
Présidente du Syndicat Mixte pour
le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon





Les membres du Bureau en exercice

| | | |
|--|--|--|
| Pascale BORIES Présidente  | Stéphane GARCIA 1 ^{er} Vice-Président  | Cécile HELLE 2 ^{ème} Vice-Présidente excusée |
| Claude AVRIL 3 ^{ème} Vice-Président  | Fabrice LEAUNE 4 ^{ème} Vice-Président en visio | Claude MOREL 5 ^{ème} Vice-Président en visio |
| Christian GROS 6 ^{ème} Vice-Président en visio | Steve SOLER 7 ^{ème} Vice-Président en visio | Nicolas PAGET 8 ^{ème} Vice-Président en visio |
| Jeanine DRAY 9 ^{ème} Vice-Présidente n'a pas pris part au vote | Michel TERRISSE 10 ^{ème} Vice-Président  | Luc ROUSSELOT 11 ^{ème} Vice-Président excusé |

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait le 7 mars 2022

Pascale BORIES
Présidente du Syndicat Mixte pour
le SCoT du Bassin de vie d'Avignon





Commune de : LES ANGLES

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU

VU les articles L. 121-4 du Code de l'Urbanisme associant le Syndicat Mixte en Charge du SCoT aux procédures de modification des PLU communaux au titre de Personne Publique Associée,

VU la délibération n°2020-18 du 12 Octobre 2020 modifiant les délégations attribuées au Bureau Syndical en matière d'avis à formuler en tant que Personnes Publiques Associées sur les documents d'urbanisme communaux,

VU le dossier transmis par la Commune et reçu le 4 mars 2022.

Le Bureau du Syndicat Mixte en charge du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon formule un avis :

FAVORABLE

FAVORABLE avec réserves

DEFAVORABLE

Au dossier proposé par la commune eu égard aux considérations suivantes :

L'aménagement du parc paysager prévu est autorisé dans la zone inondable repérée et ne créera à priori pas d'obstacle, et n'aura pas de conséquences significatives sur le fonctionnement hydraulique. Le projet tient compte du risque fort d'inondation par ruissellement. La DDT84 est consultée dans le cadre de la loi sur l'eau à ce sujet et sera amenée à se positionner dans le cas où cela aurait des conséquences spécifiques.

Le projet est compatible sur l'ensemble des objectifs défini par le SCOT et notamment sur l'intégration du risque inondation de ruissellement. Par conséquent, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon ont émis un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU des Angles.